



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°13/2026

MC/SM/SK/IC

Convocation en
date du :
18/02/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 03 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, Mme Martine BONASTRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Magali YOVANOVITH, Mme Elisabeth MATHIEU.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
 POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS DIVERSES**

Le Président de séance expose :

Au cours du vote du budget primitif 2026, il est prévu le versement de subventions à diverses associations. Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 11 février 2026 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de **125 000 euros** aux associations et organismes ci-dessous :

3°) DIVERS :

- **FNACA :** Subvention de **200 euros** + mise à disposition d'un local + frais annexes pour un montant de **230 euros**.
- **Souvenirs Français :** Subvention de **200 euros**.
- **ADMR :** Subvention de **500 euros**.
- **Association Solidarité Civile pour Amélie Les Bains :** Subvention de **250 euros**.
- **Croix-Rouge Française :** Subvention de **500 euros**.

- Collège Jean Moulin : Subvention de **2 000 euros**.
- Le Bonheur à un nom Gorgeon : Subvention de **500 euros**.
- Amalia Terres de Liens : Subvention de **250 euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****APPROUVE** l'octroi de ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,**APPROUVE** les conventions d'objectifs et à titre gracieux des mises à dispositions des locaux communaux à intervenir avec les associations,**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026,**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**